Image not found or type unknown

Incohérence entre mensuel et annuel

Par **LucMarcheciel**, le **21/06/2018** à **11:54**

Une connaissance m'a soumis un cas personnel.
Le compte-rendu de son entretien annuel contient une incohérence.
Il y est mentionné explicitement son nouveau salaire mensuel, intégrant son montant d'augmentation.
Mais dans une autre section du même document, il y est précisé son augmentation annuelle, en incohérence avec le nouveau mensuel ; illustration ci-après sur le principe (je n'ai pas les chiffres exacts en tête)
. ancien salaire mensuel 2600
. nouveau salaire mensuel mentionné: 3000 (d'où augmentation MENSUELLE interprétée: 400)
. augmentation annuelle mentionnée : 400 (d'où augmentation MENSUELLE interprétée: 400/12 = 33)
Quelle mention fait foi : le salaire mensuel ou l'augmentation annuelle ?
Faut-il laisser en l'état ou faire corriger, avec le risque que la correction soit en sa défaveur (j'ai lu que la mention en faveur du salarié s'impose, mais n'ai pas trouvé le fondement juridique) ?
précision : Conv syntec (mais rien sur ce sujet)
D'avance merci de toute aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés